



cerises

la coopérative

Humeur de Cerises

Rafael Nadal est applaudi dans les médias pour son "record" de 21 victoires en Grand Chelem, on oublie que trois tennismen ont remporté plus de titres que lui (S. Graff, Williams, M. Smith court).

Arles, Narbonne, Toulouse, Saint-Denis, ... la liste s'allonge des (nouvelles) municipalités qui rognent ou taillent dans les budgets culturels. Quand ils ne piaffent pas de peser sur les programmations...

Une vingtaine de femmes de Gaza et de francophones ont assisté à une séance d'échange le mercredi 19 janvier 2022 sur la culture palestinienne qui a duré plus de deux heures. C'est la deuxième rencontre virtuelle organisée entre les deux groupes après celle de décembre dernier.

Agenda militant

5 mars

[Marche pour la Paix](#)

8 mars

[Grève féministe](#)

17 mars

[Grève interprofessionnelle pour les salaires](#)

25 mars

[Ratp appel à une grève illimitée](#)

Ukraine

Le dossier de décembre avait pour titre [Nouvelles guerres, quelle alternative ?](#). La situation en Ukraine y fait écho, tragiquement. A la veille du 24 février, Henri Mermé et Jean-Paul Bruckert esquissaient [quelques réflexions](#). Ce jour-là, l'armée russe a envahi le territoire ukrainien, le régime dictatorial de Poutine ayant décidé la guerre. Celui-ci réprime férocement celles et ceux qui, en Russie, expriment leurs désaccords avec cette politique impérialiste.

Les peuples d'Ukraine sont directement touchés par la guerre et ses effroyables conséquences. Disposer des moyens pour résister est, pour eux, une nécessité vitale. Soutenir les millions de personnes condamnées à l'exil en est une autre. Faisons-le à partir de nos réalités, nos actions, ici et maintenant. Ce sera plus utile que de multiplier les déclarations conclues par un appel aux gouvernements, à l'Union européenne ou autre institution organisatrice de l'ordre capitaliste au cœur de la situation actuelle. Si la guerre en Ukraine est une catastrophe, ce n'est pas la seule guerre dans le monde ! Condamner l'impérialisme russe et ses soutiens, exiger la dissolution de l'OTSC¹, n'oblige ni à taire les responsabilités des impérialistes états-unis ou européens dans bien des régions du monde, ni à oublier l'exigence de dissolution de l'OTAN dont les dirigeants cherchent depuis des années à étendre leur zone vers l'est (Ukraine comprise). Ainsi nous ne devons pas chercher d'excuses à Poutine et autres oligarques de l'État russe. Cela n'empêche ni la critique du pouvoir ukrainien, ni la dénonciation des fascistes en Ukraine !

Affirmons nos positions anti-impérialistes, décoloniales, fédéralistes, pacifistes, antifascistes. D'autant plus que le confusionnisme joue à plein, sans parler des campistes, pour qui tout ce qui s'oppose à l'ennemi principal est bon. Et après ? Dans une perspective émancipatrice, à quoi servent les incantations adressées à Macron, à l'UE ou même à l'ONU ? N'est-il pas plus utile de faire que de commenter ? Faire pour les réfugié-es. Faire, par la construction de collectifs unitaires pour qu'une voix populaire de masse s'exprime en solidarité avec les peuples confrontés à la guerre. Faire, en menant les débats dans nos organisations, à commencer par les syndicats, sur la question des ventes d'armes, mais aussi de leur production et donc de la reconversion. Faire, en organisant nous-mêmes des initiatives, par exemple une marche européenne solidaire vers la frontière ukrainienne. Faire, en donnant de l'écho aux actions et positions de celles et ceux qui résistent en Ukraine, Russie, Biélorussie. Et plein d'autres choses encore. ●

1. L'Organisation du traité de sécurité collective organisation à vocation politico-militaire fondée en 2002 regroupant l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Russie, et le Tadjikistan

Christian Mahieux



Féministes anticapitalistes antiracistes et inclusives et en grève féministe le 8 mars



La coordination féministe est née de la collaboration de plusieurs collectifs, assemblées et associations en avril 2020, autour de l'envie de partager un mouvement féministe fort, indépendant des partis politiques et des syndicats et qui décentre le traitement médiatique et politique des seuls mouvements parisiens.

En janvier 2022 ont eu lieu des premières rencontres, qui ont regroupé une centaine de collectifs. Ces rencontres ont permis de dégager deux pistes de travail : la volonté de construire un mouvement féministe de masse anticapitaliste antiraciste et inclusif et celle de faire de la grève féministe du 8 mars 2023 une grève féministe de masse !

Une année de construction devrait nous permettre de développer sur l'ensemble du territoire des cadres d'auto-organisation féministe, de proposer aux militant-e-s féministes de nous rejoindre, de construire des ponts avec les syndicats. Pour nous, la grève féministe doit permettre la convergence de toutes les luttes ainsi que la convergence des réalités et préoccupations des femmes et minorité de gens qui sont exploités et opprimés dans la société mais ça ne s'organise pas dans des groupes militants. L'objectif est de faire converger la société dans son ensemble en travaillant collectivement à la grève du travail productif et reproductif.

Dans ce sens, la grève féministe est un processus, une construction quotidienne. Le mouvement féministe doit saturer l'espace public comme leaturent actuellement les discours néolibéraux, le racisme, la misogynie, la présence quotidienne de l'extrême droite dans les médias. Et pour que ce processus aboutisse, nous devons, comme au Chili, apparaître comme une alternative crédible et quotidienne !

Une des dimensions importantes est de permettre à toutes les personnes en grande situation d'oppression de pouvoir faire entendre leurs revendications, de pouvoir formuler depuis la spécificité des revendications pour permettre des changements pour la globalité. Nous devons permettre une prise de conscience de ce lien entre particuliers et globalité, entre les oppressions et l'exploitation, insuffler la nécessité d'un changement radical qui nécessite d'agir. Pour cela, nous nous sommes donnés quelques étapes. D'abord nous appelons à construire le 8 mars de cette année : ce n'est pas parce que nous pensons construire pendant un an que nous faisons l'économie de nous mobiliser dès à présent !

Ensuite, nous organisons les prochaines rencontres féministes en juillet pour nous former, continuer de nous connaître, nous rencontrer et surtout faire le point sur la préparation de la grève féministe du 8 mars 2023.

● **ARYA MERONI ET FANNY HERMANT, MEMBRES DE LA COORDINATION FÉMINISTE**

Plus de trois mois de grève

Telle est la situation des travailleurs sans-papiers de trois entreprises d'Ile-de-France. Devant l'agence d'intérim RSI de Gennevilliers (92), le piquet de grève est installé depuis le 8 novembre. CERFA et attestations de concordance ont été fournis par l'entreprise, mais la préfecture refuse de recevoir les représentants des grévistes pour permettre les régularisations. Les deux autres grèves concernent des filiales de La Poste. A Coudray-Montceau (91), la grève a démarré le 15 novembre. Le 2 février, sur ordre de la préfecture et de la mairie, la gendarmerie a expulsé les travailleurs qui campaient devant leur lieu de travail. Le piquet de grève a été réinstallé. Malgré les preuves présentées par les grévistes et une enquête de l'inspection du travail, DPD et Derichebourg nient toujours l'exploitation des sans-papiers. Même obstination de la part de La Poste, Chronopost et Derichebourg à Alfortville (94). Là, c'est sur le lieu de la précédente lutte de 2019/2020 – l'agence Chronopost – que des grévistes sont de nouveau présents, depuis le 7 décembre. Les manifestations, pour chaque site ou communes, se succèdent.

Ces trois luttes sont organisées et coordonnées par le Collectif des sans-papiers de Vitry, en lien avec Solidaires et SUD PTT. Autres caractéristiques communes : la démocratie en action, à travers les assemblées générales mais aussi l'auto-organisation des camps de grévistes où ceux-ci sont présents nuit et jour. Le maintien de personnes en situation illégale, et la précarité organisée par les agences d'intérim (RSI) ou la sous-traitance en cascade (La Poste – Chronopost ou DPD – Derichebourg) sont deux moyens mis en œuvre par le patronat pour renforcer l'exploitation des travailleurs ! A travers ces trois luttes, ils sont des centaines à agir directement pour leurs droits. Soutenons-les !

● **CHRISTIAN MAHIEUX**

DPD : soutien financier : <https://www.cotizup.com/> Pour leur rendre visite sur le piquet de grève : Chemin de Chevannes, Le Coudray Montceau.
Chronopost : envoyer les chèques à Solidaires 94 ou SUD Poste 94 (Maison des syndicats, 11/13 rue des archives, 94010 Créteil Cedex). Piquet de grève : 2 Chemin de Villeneuve-St-Georges, Alfortville.
RSI : <https://lydia-app.com/collect/48135-caisse-de-grave/fr> Piquet de grève : 10, rue de la sablière, Gennevilliers.

Grèves. parfum d'émancipation

Dans un article du Monde du 22 février Eric Lombard, directeur de la Caisse des dépôts, en appelle à une nouvelle répartition entre salaires et capital et déclare « Il faut un capitalisme plus responsable... Ne rien changer, c'est prendre le risque politique d'une révolution sociale ».

Printemps 2016

Grèves et manifestations massives contre le 2nd gouvernement Valls et sa loi Travail. Les sondages donnent 64% des Français opposés au projet de loi. Valls dégage l'article 49-3, la loi est adoptée sans vote du Parlement. C'est l'été, néanmoins le mouvement se poursuit, sur l'ensemble du territoire les manifestants frôlent voire dépassent le million. Le mouvement social « Nuit Debout » émerge, expérimente la parole libre et les pratiques démocratiques qui la nourrissent.

Septembre 2016, sonne le glas, les états majors de la gauche entrent en « présidentielles », les calendriers sont désormais électoraux, c'est dans 9 mois !

Mars 2022 la présidentielle ? C'est dans 2 mois !

Et pourtant : ils et elles sont en grève, le sont encore, l'ont été récemment, entendent recommencer !

Florilège non exhaustif :

Grève à Biométrie, spécialiste du diagnostic in vitro, sur le site de Craonne : salaires bloqués quand le COVID offre en bourse une courbe vertigineuse aux actions BioMérieux.

Plus d'un mois de grève chez Thales Alenia Space. Au 1,75% d'augmentation de la direction, les syndicats opposent au moins 6,5 % et un plancher à 120 euros pour tous, et rattrapage des 30 mois de non augmentation.

Brest. La grève du 11 au 14 février 2022 a touché la presque totalité des officiers de Genavir, compagnie maritime basée à Plouzané (Finistère).

Grève reconductible à la cidrerie de Livarot (Calvados) le plan social prévoit le licenciement de 27 salariés sur la cinquantaine qui travaillent à la cidrerie Écusson.

Forte grève générale de l'enseignement public le 13 janvier. Les AESH aussi sont dans la rue !

Près d'un mois de grève chez Leroy Merlin à Besançon Valence Dourges, Mulhouse, Houdemont, Amiens, Mondévill, Arras, Nancy. Les 23 000 salariés obtiennent 65 € de plus sur 13 mois annuels.

Grève d'ampleur dans les prisons, suite à la réunion de négociations, du 14 février, avec le ministre de la Justice !

Nouvel appel à la grève, le 14 février 2022, sur le site d'Alstom d'Aytré (Charente-Maritime) les propositions salariales de la direction sont insuffisantes !

En 30 ans c'est le 3^{ème} mouvement de grève chez Initial à Carpiquet, loueur de biens personnels, Les salariés réclament une hausse de 40 euros net pour tous.

A venir : 17 mars grève interprofessionnelle pour l'augmentation des salaires, grève illimitée à la RATP à partir du 25 mars pour une augmentation salariale et la dénonciation de la mise en concurrence des transports publics franciliens.

Entre grèves nationales et grèves dans des secteurs inhabituels, il y a du neuf quand les salariés du privé notamment, n'attendent pas le futur élu pour entreprendre de changer ce qui touche au socle de l'exploitation capitaliste. Et, c'est remarquable, les luttes du travail et du salaire ne réclament plus aux combats féministes, antiracistes, écologiques, de faire antichambre pendant qu'elles s'occupent de l'essentiel. Au contraire ces combats se mènent aujourd'hui de front, et font ensemble fi du calendrier électoral.

Grèves de 2016 on attendait le « débouché politique », 2022 les luttes débouchent l'horizon, il y a comme un parfum d'émancipation...

● CATHERINE DESTOM-BOTTIN



© Serge d'Ignazio

Services publics, passer à l'offensive

A quelle conception de la société correspondent les services publics ? Ni marchandises, ni espaces de rendement financier, il s'agit d'assurer à l'ensemble de la société des services essentiels comme la santé, l'éducation, la communication, la justice, les transports en commun, l'énergie, l'eau, le logement, l'éclairage etc...

Les services publics sont un signe d'égalité, chacun.e doit pouvoir y accéder sans conditions de revenus. La gratuité en est une marque de fabrique.

Depuis des années les services publics sont malmenés tant le système capitaliste a besoin de conquérir de nouveaux marchés pour sa survie et a besoin de la manne des fonds publics pour se financer. Pourtant les luttes qui y sont menées sont loin d'être toutes victorieuses.

Passer à l'offensive devient donc incontournable, on ne peut plus en rester à la seule défense des acquis.

Services publics, comment reprendre la main ?

Une conflictualité sociale forte continue de traverser les services publics. Dans le domaine de la santé, les soignant.es au bord de l'épuisement mènent le combat pour avoir les moyens d'accomplir leur mission. Ils et elles sont soutenu.es par la majorité de la population. Et pourtant ils et elles ne gagnent pas.

Une grève majoritairement suivie par les enseignant.es a marqué la rentrée de janvier. Mais depuis des années la part des dépenses consacrées à l'Éducation continue de baisser proportionnellement aux richesses créées dans le pays. Et les inégalités se creusent.

Nous avons donc posé deux axes de questionnement auxquels plusieurs acteurs et actrices des mouvement sociaux des services publics ont bien voulu répondre, ainsi que plusieurs membres de l'équipe de rédaction.

1. Voulons-nous une société où chacun, chacune est livré.e à lui-même ou elle-même ? Ou voulons-nous une société de la mise en commun à partir des besoins essentiels ? Santé, éducation, transports, justice, énergie, eau, communication, logement... le périmètre doit faire l'objet d'un débat public. Permettre l'accès de toutes et tous à égalité à un bien commun implique de sortir du marché, de la concurrence, de se débarrasser des parasites tels les actionnaires. Marché et services publics sont incompatibles. Pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques, les Services Publics ne sont-ils pas essentiels ?

2. Service public ne se confond pas avec Étatisation. L'État n'est pas le garant d'un bon fonctionnement des Services Publics, nous en faisons tous les jours l'expérience. Pour autant, l'autogestion à une grande échelle est-elle possible ? Comment articuler démocratie à l'échelle locale et à l'échelle nationale voire européenne ? Comment usagers et salariés peuvent-ils faire démocratie ensemble au sein des Services publics ? Comment les SCOP qui se développent là où la logique de rentabilité a conduit l'État à abandonner une partie de la mission de service public, peuvent-elles permettre de redéfinir

une nouvelle vision des SP ?

Pour changer le rapport de force, Pierre Zarka et Patrick Vassallo insistent sur la nécessité de réaffirmer les fondements des Services publics. Sylvie Larue s'y emploie pour l'école. Olivier Frachon nous invite à réfléchir à l'articulation des différents niveaux de démocratie dans les services publics, ce qu'illustre Karine Granger dans le champ de l'électricité. Avec la loi Rilhac, Martine Derrien nous montre comment le gouvernement actuel s'emploie à casser les derniers espaces démocratiques de l'école.

Christian Mahieux interroge le périmètre des Services publics et le rapport à l'État, comme Jean Lafont qui nous invite à penser les services publics comme des communs. Centre mutualiste à la Ciotat, Coopérative d'électricité au Mexique, Coopérative ferroviaire en France, Enercoop, d'autres voies existent pour défendre l'idée de service public, Marianne Coudroy, Patrick Le Tréhondat, Alexandra Debaisieux, François Longéras nous parlent d'expériences stimulantes de coopératives qui permettent d'envisager sous un autre angle cette bataille des Services publics. Enfin Daniel Rome revient sur les concepts.

Bonne lecture

● **L'équipe de rédaction de *Cerises***

Une autre dimension des luttes

Les luttes pour les services publics sont trop souvent réduites à la protestation des personnels. Ils ont raison de se battre mais ne serait-on pas plus forts si on en revenait aux fondements ? L'enjeu ne se limite pas à défendre les services publics comme on défend son entreprise mais de savoir si nous allons vers une société où chacun/e est livré à lui ou à elle-même détruisant ainsi le corps social.

Les services publics ne peuvent être ni de l'ordre de la marchandise ni espaces de rendement financier. Il n'est pas sûr que l'électrification du moindre village ait été à l'époque une opération financièrement rentable mais c'était l'accomplissement d'un droit à l'égalité de traitement. Il s'agit d'assurer à l'ensemble de la société (quels que soient les revenus) : la santé ; l'éducation ; un minimum de sociabilité : la poste, les transports en commun...l'éclairage et le chauffage...Et on pourrait faire mieux : la gratuité du logement social et des transports urbains pour les trajets quotidiens afin d'éviter la voiture...

L'expérience montre qu'il n'y a pas d'espace pour détruire « un peu » ou sauver « un peu » les services publics en défendant un état des lieux malmené déjà depuis plusieurs décennies mais que dès aujourd'hui : ou l'accès à la santé est gratuit pour toutes et tous et c'est le seul moyen qu'il y ait égalité ou il devient

marchandise il y a déjà des femmes et des hommes qui renoncent à se soigner. Idem pour l'Ecole et l'enseignement supérieur : l'enjeu est de savoir si l'on va vers une population qualifiée à la hauteur des exigences de notre époque ou si l'on s'enfonce dans le sous-développement. Et l'on voit comment à défaut de service public le logement est devenu un luxe et pour beaucoup une course d'obstacles. Pas plus qu'une femme puisse être presque enceinte, les services publics peuvent être défendu dans **presque** leur mission. Les luttes sont dès aujourd'hui confrontés à tirer les conséquences de ce qui doit être leur rôle. C'est aussi le moyen que les usagers se mobilisent avec les salariés.

Qui gère ? Qui décide ? Traditionnellement on fait de l'État le garant de l'égalité territoriale. On confond « public » et « État ». C'est un abus de langage : « public » ce sont « les gens ». Cela ne veut pas dire que gérer les services publics par les gens cela déboucherait par un émiettement géographique pour cause de proximité. La gestion de la Sécu durant les premières années de son existence prouve le contraire. Qui aujourd'hui n'a pas une idée sur les mesures concernant la pandémie sans jamais avoir fait le

tour du monde ou sur les événements au Moyen- Orient sans jamais y avoir été ? Participer au fonctionnement d'EDF ou de la SNCF à partir de son expérience personnelle n'implique pas que cette expérience se prive de celle des autres. L'autogestion n'est pas réservée aux petits espaces, des expériences historiques ont démontré le contraire.

Faire société c'est aussi chasser les parasites qui la minent. Que des fortunes se construisent sur des vaccins ou sur les Ehpad ou le logement est contraire à toute mise en société. Si l'on additionne les 90 milliards de dividendes versés aux actionnaires, les différents cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises, la fraude fiscale et à la Sécu, les paradis fiscaux... les capitalistes empochent l'équivalent de la masse salariale de la fonction publique.

Il ne s'agit pas d'abstraction mais de se fixer des objectifs de lutte qui changent le rapport de forces en changeant la nature de ces luttes. Le tour aux autres d'être sur la défensive.

● Pierre Zarka

L'autogestion n'est pas réservée aux petits espaces

Services publics : les raisons d'un ensemble

On tend à considérer en France que l'existence des services publics fait partie du paysage, constitue un élément du pays. Remises en cause et privatisations font souvent l'objet de mobilisations. Tout ceci est fort légitime. Mais 3 questions se posent si nous voulons que cette défense des services publics ne se limite pas à une préservation de l'existant. Pourquoi des services publics ? S'ils se fondent sur les besoins essentiels, quels en sont les périmètres ? Pour interdire tout concubinage avec le marché, quelle (auto)gestion ?

Même la République la plus démocratique ne suffit pas à justifier des services publics si ne sont pas définies les raisons qui en fondent l'existence. Certes le vivre ensemble, le besoin d'égalité et de justice obligent à proposer des « systèmes » d'accès « universels » hors toute discrimination. Le principe de péréquation territoriale participe de cette volonté d'une égalité de traitement où que l'on soit dans le pays, pour accéder à l'énergie, au timbre-poste ou au transport scolaire. Ce fut le cas pour le ferroviaire.

Travailler une appropriation collective qui mette en synergie, en coopérative, usagers, agents professionnels, producteurs, populations, communes

Mais aujourd'hui l'accès aux télécommunications et à internet, les modes de garde de la petite enfance, l'accompagnement des plus âgés/es, ne sont-ils pas des besoins vitaux, de base qui devraient entrer dans ce périmètre ? Pour l'eau, l'école, le handicap, ou la question alimentaire, le sujet mérite d'être posé. Si l'on ajoute le logement et la santé, on peut répondre que la nécessité d'assurer à chacun-e et à tout le monde l'accès aux besoins de base constitue le fondement des services publics. Dans des conditions qui – évidemment - évoluent avec l'évolution de la société et des usages. Pour vivre ensemble il faut maison commune.

Si la réponse aux besoins sociaux et vivriers est le fondement de services publics, force est de constater que leur périmètre ne peut être unique. La production d'électricité, de fret ou de transports ferroviaires (longs trajets) dépasse les frontières nationales. Les bassins aquatiques sont bien plus larges que celui de la consommation de l'eau et de l'assainissement. La fibre se pose en bas de chez soi quand sa communication traverse la planète. La formation de professionnels/les compétents/es ne peut se faire uniquement dans la crèche ou l'EHPAD du quartier. Un débat large doit donc préciser ces périmètres. Et déter-

miner ce qui dans des besoins exprimés ne relèverait pas de l'essentiel : l'avion, l'ultra mobilité, la livraison à domicile en 5 minutes, par exemple.

Répondre aux besoins vitaux pour favoriser le collectif, ne pas laisser chaque personne face à ses problèmes, construire une ambition partagée, « le vivre ensemble », surtout si l'on affirme haut et fort l'impératif d'une transition autant écologique que sociale qui ouvre après le capitalisme, amène inmanquablement à interroger le mode de fonctionnement de ces services publics. Aller au bout de cette réflexion suppose de travailler une appropriation collective qui mette en synergie, en coopérative, usagers, agents professionnels, producteurs, populations, communes, de façon à ne laisser cette gestion ni aux mains de techno-bureaucrates aussi éclairés soient-ils, ni sous la coupe d'un appareil d'État ou d'un pouvoir qui en ferait un outil de sa domination. C'est donc bien la question de l'autogestion des services publics, dans des procédures transparentes et au sein de périmètres adaptés. Qui mieux que les intéressés/es eux-mêmes peuvent être garants de leur bien collectif, partagé, public ?

● Patrick Vassallo



© Serge d'Ignazio



© Serge d'Ignazio

Ne plus défendre les services publics ?

Oui, le titre est provocateur. Le propos vise simplement à dire qu'il nous faut être offensif, ne pas en rester à la seule action défensive... bien évidemment nécessaire tant que le rapport de force nous oblige à cela.

Ce texte ne traite pas un point essentiel, mais abordé par ailleurs : la nécessité d'un statut des travailleurs et travailleuses, car la qualité du travail, donc du service offert, est intrinsèquement liée aux conditions dans lesquelles il s'exerce. Il s'agit ici de se concentrer sur les contours des services publics. Le plus aisé concerne ce qui correspond à des activités déjà reprises dans les définitions en usage : services publics, fonction publique, entreprises publiques, missions de service public... Bien sûr, l'éducation, la santé, la poste, les transports, l'eau, l'électricité, etc., doivent être des « services publics ». Mais la vraie question n'est-elle pas de savoir quels métiers, quelles activités sont sociale-

ment utiles ? Les services d'alimentation, de nettoyage ou encore d'édition et diffusion de livres par exemple, ne correspondent-ils pas à ce besoin social ? Les boulots utiles à la collectivité sont tous des services publics et devraient être traités comme tels. Socialisation des entreprises de nettoyage ! Voilà une revendication concrète, offensive, anti-précarité, antisexististe, antiraciste. A l'inverse, ne sommes-nous pas en capacité de dire que certaines activités entrant aujourd'hui dans le champ de la fonction publique, des services publics gérés par l'État, n'ont aucune pertinence dans une perspective émancipatrice ?

Commencer par définir les activités socialement utiles, pour en faire nos services publics créerait une rupture avec le système en place. Il est vain d'en appeler à l'État, l'outil utilisé par les gouvernements successifs pour détruire les services publics, pour qu'ils « sauvent » ces derniers. De même, cessons de

mythifier des services publics passés parfaits qui n'ont jamais existé : tracts ou journaux syndicaux « d'avant » sont remplis d'exemples le démontrant. Parler de services publics ne condamne pas à n'imaginer que nationalisations ou fonctionnariat sous la coupe de l'État. Les coopératives sont une des réponses, à condition de les inscrire dans un processus fédéral car l'autogestion ne peut se limiter au local ; des coopératives, dans lesquelles producteurs/productrices et usagers/usagères doivent décider. Pour être accessible à tous et toutes, les services publics doivent être gratuits, c'est-à-dire, en réalité, que leur coût sera pris en charge par la collectivité.

Arrêtons de « défendre » les services publics : revendiquons, gagnons, créons ! C'est aux exploiters d'être sur la défensive. Construisons un rapport de forces POUR ce que nous voulons.

● **Christian Mahieux**

C'est aux exploiters d'être sur la défensive

Le service public à la lumière de son organisation

Le 20^{ème} siècle nous a habitué à penser propriété publique pour l'organisation en charge du service public. L'exigence de renationaliser ce qui a été privatisé est présente dans les luttes, notamment pour les services publics dits industriels. Ce qui ne suffit pas à éviter l'étatisation autre caractéristique commune aux Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial du passé !

Choix de développer des communs, manière de vivre ensemble, les services publics ne peuvent découler des seuls choix technocratiques ou bureaucratiques. Aujourd'hui fragilisés, peuvent-ils être défendus en l'absence des populations et des salariés ? Et sans poser la question de la démocratie ?

Une propriété collective...

Aujourd'hui des expériences sont engagées par des citoyens, des professionnels et des élus pour suppléer aux manques et aux absences des services publics : des coopératives comme Railcoop dans les transports ferroviaires, des financements locaux pour développer des énergies renouvelables, des centres de santé communautaires ou participatifs dans le domaine de la santé... Des expériences qui développent le pouvoir d'agir des populations au niveau local, niveau où s'exerce le service public. Ce pouvoir d'agir doit aussi s'exercer à tous les niveaux où s'élaborent et se construisent les services publics, la plupart des services publics nécessitant des organisations structurées à la maille nationale, d'autant plus complexes que le service est élaboré !

Le pouvoir d'agir des salariés doit aussi être présent, par leur travail ils mettent

en œuvre les prestations, sont en relation avec les usagers, vivent son exécution insatisfaisante. C'est dans la rencontre entre la population et les salariés, dans les luttes développées dans de multiples secteurs (contre la fermeture ou l'ouverture d'une classe, contre la fermeture de services hospitaliers, contre celle d'une gare ou d'une ligne ferroviaire) que se construisent les prises de conscience, se discute et se renforce le contenu du « service public » et se construisent aussi des alternatives.

...qui ne peut pas être que locale

La démocratie c'est la reprise du pouvoir concédé à la technocratie, à l'État et à la bureaucratie étatique. La contestation de l'étatisme ne peut signifier disparition de toute fonction nationale, par exemple la fonction publique, les fonctionnaires et les services publics. C'est aussi un niveau d'organisation indispensable à leur existence et à l'exécution de leurs missions sur tout le territoire. C'est aussi leur rôle que d'être les vecteurs des politiques décidées par la collectivité. L'organisation des différents services publics restera aussi nationale, cette organisation s'inscrivant dans des principes démocratiques.

Local/national il s'agit là d'un vrai débat, nombreuses sont les expériences de reprises en main du service public passant par le local. C'est le niveau qui apparaît souvent le plus pertinent pour résister et construire des alternatives. Mais le local peut-il être suffisant pour apporter une réponse collective à tous ? Tous les services publics ne relèvent pas du seul niveau local ou régional. Si la défense du service public s'exerce au niveau local, celui-ci dépend aussi de conditions ex-

térieures au niveau local sur lesquelles il faut aussi intervenir ; n'est-ce pas le cas pour les programmes scolaires, la production électrique ou les transports ferroviaires... ?

Des questions nouvelles qui appellent des réponses inédites

Les politiques, les objectifs, en matière de santé, d'enseignement, de transports, d'énergie, de logement relèvent de la politique nationale. Il est nécessaire que la démocratie s'exerce à ce niveau. Mais elle doit aussi s'exercer aux autres niveaux de l'organisation du service public. Tout montre qu'il ne suffit pas de définir une politique ou une prestation si les décisions de mise en œuvre sont confiées (abandonnées ?) à la structure (bureaucratique ?) qui va définir les organisations et les moyens de la réalisation du service public ? Or, à ce niveau, les facteurs de controverses sont faibles, souvent seuls les salariés étant en mesure d'ouvrir les débats que suscitent leur activité, et d'alerter la société civile sur des sujets par nature complexes ; une société civile confrontée elle aux conséquences de ces décisions.

Les expériences rappelées plus haut racontent une autre histoire, une histoire dans laquelle la mobilisation de la population et des professionnels peut ouvrir de nouvelles perspectives ! N'est-ce pas dans une conjonction de ces expériences différentes qu'il faut travailler, et inventer une organisation nouvelle du service public, multiforme, plurielle, avec comme principes de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et des salariés à tous les niveaux ?

● Olivier Frachon

La contestation de l'étatisme ne peut signifier disparition de toute fonction nationale



Dans le champ de l'électricité, deux évidences

Sortir des marchés. C'est une question systémique. Nous avons des équations physiques complexes à résoudre. À tout moment, les électrons ne se stockant pas, la production doit être égale à la consommation dans une économie de réseaux. **Cela nécessite que l'on « prévoie » les consommations et que l'on planifie les infrastructures en conséquence (réseaux de transport et distribution et moyens de production).**

Avant que le marché - sous le dogme d'une inévitable concurrence voulue par l'Union européenne- ne s'impose et casse cette indispensable planification, les gouvernements successifs décidaient in fine de la politique énergétique de leur pays. C'est comme ça que la France sous l'effet des chocs pétroliers a décidé d'une relative indépendance énergétique à travers le programme nucléaire. EDF -entreprise intégrée- en était le levier opérationnel.

Le cout global de la privatisation est colossal pour la collectivité

Le marché donne au mieux des signaux d'un prix sur une période de 2 à 3 ans pour des aménagements prévus pour un fonctionnement sur des dizaines d'années selon la filière retenue et mobilisant des capitaux colossaux. De quoi effrayer les financiers, « court-termistes » par nature, et refroidis par les risques industriels. **En France, depuis que le marché existe, aucun moyen de production n'a vu le jour sans aide d'état y compris pour les producteurs privés.** Nous faisons face à un déficit structurel de production qui va durer d'autant que le parc de production souffre de sollicitations accrues pour répondre à des signaux prix et stabiliser l'intégration des énergies intermittentes. Pourtant seule l'optimisation d'un parc de production dans son « mix énergétique » rationalise les investissements. Les modes de production sont complémentaires et les utiliser en fonction de leurs atouts spécifiques est une optimisation technique et économique permanente.

Deuxième évidence : la nécessaire transition énergétique qui passera par l'électricité pour décarboner les usages – par exemple produire de l'hydrogène pour les transports lourds, ou les divers process industriels – accroissant la dépendance à ce gaz dont la demande risque d'augmenter massivement sans que les moyens de production voient le jour. Ne pas anticiper cette demande, c'est aussi un frein pour l'atteinte de nos objectifs climatiques.

En ce sens, **l'accès à ce bien de première nécessité est**



© Serge d'Ignazio

essentiel pour ne pas accentuer les inégalités. Ce qui se traduit par une maîtrise des prix grâce à un appel optimisé des moyens de production mis sur le réseau et une desserte équivalente y compris pour le monde rural. La question de l'efficacité et la performance énergétique est également cruciale. Actuellement ce dernier point se perd dans les méandres d'un autre marché – celui des certificats d'économie d'énergie- ou par des mesures traduites en subventions sans contrôle des objectifs fixés. Des efforts manifestement insuffisants et inefficaces. Mais qui d'autre qu'un opérateur public souhaite vraiment que la consommation diminue ?

Que reste-t-il comme levier pour l'État quand un marché déraile ? Pas grand-chose comme le montre la crise actuelle des prix de l'énergie. Alors qu'en France, nous avons la chance d'avoir une forme de souveraineté qui permettait d'avoir une électricité à prix stable et corrélé aux coûts de production, aujourd'hui ce sont les prix des marchés du pétrole et du gaz qui le font grimper ! Ce qui pose question pour promouvoir l'électricité bas-carbone relativement aux énergies fossiles... Il ne reste à l'État comme moyen d'action qu'une

politique de guichet ou un ajustement des taxes. Difficile d'en corriger les causes. Pourtant l'économie toute entière dépend de l'optimisation de la politique énergétique : elle conditionne le nombre des précaires énergétiques, le pouvoir d'achat, l'industrie, sa nécessaire localisation et l'atteinte de nos objectifs climatiques.

A l'inverse, le système libéral fuyant toute gestion de risques - laissant les États ou les citoyens les couvrir – profite de la découpe des services et missions autrefois pleinement publics. Jetant son dévolu sur les seuls dont les revenus sont pleinement assurés (s'il y a une régulation c'est encore mieux !).

On privatise ce qui rapporte et on nationalise ce qui est risqué, abandonnant la mutualisation des risques entre les différentes activités, jusqu'à la gestion des situations de crises qu'elles proviennent d'aléas techniques, sanitaires ou climatiques. Le coût global de la privatisation est colossal pour la collectivité, avec un détournement de fonds vers des intérêts privés, avec le risque de constater un renforcement des inégalités sociales et l'impossibilité de faire face aux enjeux climatiques.

● **Karine Granger**

Conseillère Énergies FNME- CGT

Administratrice salariée EDF.SA

Membre titulaire du Conseil Supérieur de l'Énergie



© Serge d'Ignazio

Mexique : la coopérative comme moyen de défendre le service public

En 2009, lorsque le président Felipe Calderón décréta la fin de l'entreprise d'électricité publique qui approvisionnait la ville de Mexico, Luz y Fuerza del Centro, le Syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité (SME) et ses 44 000 membres s'opposèrent vigoureusement à sa privatisation. La police et l'armée occupèrent le siège du syndicat et les lieux de travail de l'entreprise. La résistance a duré près de sept ans, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu, aux termes duquel le syndicat se voyait accorder, avec la constitution d'une coopérative, la possibilité d'exploiter l'électricité.

Aujourd'hui, le syndicat regroupe quelque 14 600 travailleurs qui ont alors pris la décision d'entamer l'expérience d'autogestion afin de défendre leurs emplois et préserver un service public de l'énergie. Montes de Oca, membre de la direction du Syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité explique «

Nous avons donc pensé à récupérer les actifs [de l'entreprise], mais à ce moment-là, nous n'avions même pas encore pensé à une coopérative. Ça s'est présenté comme ça : on récupère les actifs, et puis quoi ? Mettons en place une coopérative. » Le syndicaliste ajoute « nous avons estimé qu'il y avait une usure des travailleurs, il n'y avait pas de perspectives. Si nous ne propositions pas une issue, les gens partiraient, ils se démobiliseraient. Nous devons chercher une issue. La coopérative est une issue transitoire, mais elle nous a permis de nous regrouper et de chercher à satisfaire les besoins des travailleurs » et maintenir un service public de l'électricité. La lutte syndicale et la défense du secteur public ont trouvé dans l'autogestion un moyen de poursuivre la lutte.

● Patrick Le Tréhondat

Une école commune à construire ensemble

Comme d'autres services publics, l'école est en crise. Le système éducatif ne réussit pas à réduire les inégalités sociales d'accès aux savoirs. Le désenchantement des enseignant.es conduit à des démissions ou ruptures conventionnelles, et une crise de recrutement s'ouvre dont on ne mesure pas encore les conséquences à venir. La grève du 13 janvier dans l'éducation nationale qualifiée d'historique a montré l'état d'exaspération des personnels.

Dans le numéro de [Cerises d'octobre 2020](#), nous écrivions : « Le temps de l'école comme le temps de la démocratie est un temps long, un temps d'expérimentation, de réflexion, de retour sur les pratiques ; or l'avalanche de réformes, d'injonctions ministérielles dont la cohérence échappe au commun des mortels, dépossède les personnels de leur expertise. Si nous ne voulons pas de cette école soumise aux diktats de l'économie mondialisée, il va falloir tracer les grandes lignes d'une école qui prépare à la société post-capitaliste de demain. La conception de l'école que nous voulons découle de la conception

de la société que nous voulons, une société démocratique avec des contours autogestionnaires où chacun se considère comme potentiellement acteur/actrice des décisions qui fondent la démocratie et pas seulement électeur/électrice, en participant à égalité à la vie démocratique du pays et du monde. Si on fait le choix d'une société démocratique autogestionnaire, l'école doit préparer à cette société ».

Si de plus en plus la séparation entre conception et exécution devient obsolète dans le monde du travail, il en est de même à l'école. Que l'on soit enseignant.e, il s'agit là d'être concepteur des contenus d'enseignement, et non simple applicateur de méthodes et de contenus décidés par d'autres, ou que l'on soit élève, il s'agit de co-construire les savoirs au sein d'une classe ou d'un groupe. Sans rien lâcher et tenir les deux bouts, émancipation et savoirs.

Cela demande des conditions dignes de ce nom. Les classes surchargées et les services alourdis par l'imposition d'heures supplémentaires, la précarité développée contre la stabilité des équipes, les équipes éducatives incomplètes dépourvues d'infirmières, ou de psychologues scolaires ou d'assistantes sociales sont autant d'obstacles à ce que se développent de nouvelles façon d'enseigner et d'apprendre.

Les ouvertures/fermetures de classe et les dotations globales horaires sont actuellement en discussion dans les écoles, collèges et lycées. De nombreuses équipes sont en lutte pour obtenir des moyens supplémentaires. Plutôt que de partir d'une enveloppe contrainte, partir des besoins devrait être la règle. Il ne s'agit pas d'épuiser les finances publiques, mais de prévoir un budget à la hauteur des exigences d'une école commune, où l'égalité est l'objectif final.

Blanquer se targue d'avoir mis en place les CP à 12 dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire pour améliorer l'apprentissage de la lecture en imposant une méthode d'enseignement. Évidemment c'est mieux que des classes à 24, mais cela a été mis en place en supprimant des postes de remplaçants, en diminuant les possibilités de formation des professeurs des écoles et en supprimant le dispositif Plus de Maîtres que de Classes, qui était géré par les équipes dans les écoles, ce qui permettait une adaptation au plus près des besoins. Dans ce dispositif des CP à 12, on a aussi oublié qu'apprendre à lire est un long processus qui commence avant le CP et se termine à l'Université quand on lit des textes de Bourdieu ou de Kant. Si elles avaient pu décider, les équipes des écoles concernées auraient-elles fait ce choix des CP à 12 ?

● Sylvie Larue

Partir des besoins devrait être la règle

Déstructurer l'école, un objectif très politique

L'école primaire française présente la singularité d'un fonctionnement collectif inscrit jusqu'à présent dans les textes qui la régissent.

Tout d'abord, cette structure n'a pas d'entité juridique, d'où l'absence de conseil d'administration et donc de chef d'établissement. Elle est l'échelon le plus abouti et historiquement le plus ancien d'une gestion déconcentrée d'un service public entre commune, bailleur gracieux du bâti, et État. De par la loi, la commune organise le besoin scolaire et l'État reconnaît le besoin scolaire. Deux entités distinctes régissent la structure, le conseil d'école et le conseil des maîtres.

Le conseil des maîtres propose ou décide de l'organisation de chaque école. Le directeur ou la directrice, lui-même membre du conseil des maîtres, met administrativement en application ce

La concertation, la décision collective, l'égalité fonctionnelle sont autant d'obstacles sur la feuille de route des libéraux

qui a été décidé. Ce mode de fonctionnement est le fruit d'une histoire et d'une volonté absolue des enseignants du premier degré de préserver le collectif et la liberté pédagogique, comme remparts à la volonté managériale de l'État.

Le 22 décembre 2021, la loi « *créant la fonction de directrice ou de directeur d'école* » dite loi Rilhac, est publiée au journal officiel. Elle remet en cause la structure même de l'école en donnant au directeur une autorité fonctionnelle et en lui déléguant des compétences qui le font rentrer dans la chaîne hiérarchique et le placent de fait hors du collectif. En faisant du directeur un exécutant solitaire et docile, révocable à tout moment, en introduisant dans l'école de nouvelles formes managériales et une nouvelle gouvernance qui s'appuie sur les indicateurs fournis par les évaluations nationales pour imposer des contenus pédagogiques et distribuer les moyens, le gouvernement franchit le pas vers la mise en concurrence des écoles au sein des territoires et à terme vers l'atomisation de l'Éducation Nationale.

Les écoles françaises présentent une autre spécificité que la droite a toujours combattue, celle d'être nombreuses et présentes sur tout le territoire, parfois

comme dernier service public. L'idée de concentrer les écoles dans des établissements publics ou dans des réseaux n'est pas nouvelle, mais elle a toujours été refusée par les enseignants comme par les élus des collectivités territoriales.

La réforme de l'école en cours s'inscrit aussi dans cette volonté de supprimer le maximum d'écoles pour concentrer l'autorité et la décision, exercer une surveillance rapprochée et réduire de fait les dépenses publiques. Avec, comme conséquence, des espaces entiers privés d'écoles publiques et des citoyens contraints de se déplacer ou de faire déplacer leurs enfants hors des territoires qu'ils habitent.

Le passage de l'état social vers l'état libéral s'impose par une gestion verticale, donc autoritaire de la société. La concertation, la décision collective, l'égalité fonctionnelle sont autant d'obstacles sur la feuille de route des libéraux qui ont comme mot=eur principal la volonté de restriction des dépenses publiques, vecteur de développement d'inégalités sociales.

● **Martine Derrien**
SNUipp-FSU (syndicat du premier degré de la FSU)



© Serge d'Ignazio

Vers l'autogestion des biens communs au service de la transition écologique et sociale

La casse du service public bat son plein à toutes les échelles de territoire, avec pour objectif de marchandiser et de financiariser l'ensemble des activités économiques et sociales au service du capital. La nature même du service public, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de l'énergie ou de l'eau, relève des biens communs et de l'intérêt général. Leur réappropriation par le peuple se doit d'intégrer le partage du pouvoir de décision par l'intégralité des parties prenantes, qu'il s'agisse des salarié-e-s des institutions, des collectivités territoriales, de l'État, comme des usagers. Ces derniers, sortant d'un contexte de commercialisation, ne doivent ainsi plus se considérer comme des clients consommateurs.

Nous n'entendons pas ainsi lutter pour une nationalisation globale, mais pour une socialisation des biens publics, en faisant de sorte, à chaque fois que c'est possible, que le territoire communal soit la base de l'action, de la production et du pouvoir.

L'échelon supérieur, de la Ville au département, du département à la Région et de la Région à l'État, doit ainsi principalement servir à garantir l'égalité des territoires dans la répartition des biens communs.

Articuler démocratie directe et justice sociale et écologique

La démarche des [Licoornes](#), qui est un collectif de coopératives de la transition, incarne une démarche générale d'appropriation par les citoyen-e-s de la bifurcation sociale écologique et sociale.

Parmi eux, Enercoop, réseau coopératif de producteurs locaux d'énergie renouvelable, illustre parfaitement cette dynamique par un fonctionnement démocratique et fédéraliste.

Dans le même esprit, la toute jeune société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) [Railcoop](#), relance le transport ferroviaire sur des territoires abandonnés par la SNCF, contrainte par un État bureaucratique et capitaliste à agir comme une entreprise à profit.

Ces deux expériences sont de véritables laboratoires mis en œuvre par des collectifs citoyens.

Elles s'inscrivent évidemment chacune dans un marché concurrentiel et montrent ainsi les limites de leur influence à long terme. C'est pourquoi il serait de la responsabilité d'un gouvernement porteur d'une révolution citoyenne de fédérer ces initiatives afin de leur permettre de sortir de toute lucrativité non dédiée à l'investissement collectif.

Cela doit aussi nécessairement passer par une convergence entre les mouvements sociaux des agents des services publics et ces initiatives citoyennes, que le capitalisme et ses laquais gouvernementaux tentent sans cesse de diviser.

Les pôles publics de demain se construiront ainsi en garantissant l'accès à toutes et à tous aux biens communs, dans le respect de la citoyenneté sociale et économique et de la création d'un statut de coopérateur fonctionnaire.

● François Longéras

Railcoop : une nouvelle forme d'appropriation du transport ferroviaire par les citoyens eux-mêmes

Le constat est unanimement partagé : la desserte ferroviaire française s'est considérablement dégradée ces quarante dernières années, privant ainsi des milliers de citoyens de moyen de déplacement et par voie de conséquence d'opportunités d'emploi, d'accès facilité à la santé, à l'éducation, etc. L'État n'a pas considéré le maillage ferroviaire français comme un vecteur d'inclusion et d'égalité. Le développement du TGV a renforcé le positionnement des métropoles et la centralité de Paris, au détriment des territoires ruraux. L'État n'a donc pas été garant d'un accès équitable aux ressources et ceci quelle que soit la couleur politique des gouvernements qui se sont succédés. Car au fond, le ressort puissant qui a gouverné les politiques publiques ces dernières années était le même : il s'agissait de créer les conditions permettant la performance du marché. La libéralisation du transport ferroviaire de passagers définie dans le cadre du 4^{ème} paquet ferroviaire s'inscrit dans cette dynamique.

En effet, cette ouverture du marché visait une mise en concurrence de la SNCF sur les lignes conventionnées ou les lignes en service librement organisé à forte rentabilité (TGV essentiellement) et ceci pour amener l'opérateur historique à se réformer, à devenir plus performant économiquement. Toutefois, de manière inattendue, un acteur coopéra-

tif a vu le jour, Railcoop, non pas pour s'inscrire frontalement face à la SNCF, mais pour venir redévelopper des liaisons abandonnées par la SNCF, l'État et les Régions ces dernières années. Des citoyens, près de 12000 aujourd'hui, ont profité de l'opportunité qui leur a été donnée par l'ouverture du marché pour se saisir du sujet et agir. Railcoop est une SCIC : société coopérative d'intérêt collectif, agréée ESUS¹. Ce qui signifie que c'est une société, certes, anonyme, comme le sont aujourd'hui tous les opérateurs ferroviaires, mais qui présente des caractéristiques très différentes d'une SA classique :-C'est une **société coopérative** i.e. ce n'est pas le capital qui donne le pouvoir dans l'entreprise. Chaque sociétaire a une voix, qu'il ait mis 100 ou 100 000 euros dans l'entreprise. C'est une société qui permet aussi d'associer à parts égales tous ceux qui partagent l'objectif commun de développer le ferroviaire, citoyens, mais aussi associations, collectivités locales, qui pour beaucoup d'entre elles se sont trouvées démunies face aux choix stratégiques de l'État, entreprises et bien sûr les salariés eux-mêmes.

- C'est une **société d'intérêt collectif** : les bénéfices doivent en majorité (à hauteur à minima de 57,5%) être réinvestis dans l'entreprise pour développer son objet social, à savoir le ferroviaire, intérêt collectivement partagé par les sociétaires de Railcoop.

- Enfin, elle est agréée, par l'État, ce qui montre bien d'ailleurs la porosité entre action publique et acteurs de l'ESS - **Entreprise solidaire d'utilité sociale**, notamment sur la base du fait que les rémunérations au sein de Railcoop sont plafonnées (échelle maximum de 1 à 5).

La volonté de Railcoop est de penser collectivement un maillage ferroviaire utile pour tous et la richesse produite doit servir ce but.

Toutefois, force est de constater que l'appropriation par les citoyens eux-mêmes d'un secteur aussi capitalistique que le ferroviaire ne se fait pas sans difficulté. Si la coopérative a réussi à mutualiser plus de 7 millions d'euros grâce à l'engagement financier de ses sociétaires et a financé ainsi sur fonds propres le lancement de ses premiers services, la finalisation du tour de table financier pour lancer les futurs services se heurte à l'attentisme des banques et des investisseurs. Quelques acteurs de l'ESS (IES, la NEF et la CG Scop) ont accepté à ce jour de suivre Railcoop et de soutenir ainsi un modèle d'action « publique » radicalement différent. Mais il est essentiel que la puissance publique agisse elle aussi pour apporter à Railcoop les garanties nécessaires que le marché seul peine à apporter, car gouvernance partagée et lucrativité limitée au service du bien commun constituent une approche entrepreneuriale malheureusement encore trop éloignée des schémas d'investissement classiquement répandus aujourd'hui.

● **Alexandra Debaisieux**
Directrice générale déléguée
de Railcoop

¹. L'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) est une habilitation en droit français décernée aux entreprises poursuivant un objectif d'utilité sociale. Il est prévu par la Loi sur l'économie sociale et solidaire et est inscrit dans le Code du travail. Il est délivré par les DIRECCTE.

**penser
collectivement un
maillage ferroviaire
utile pour tous**

Une piste qui remonte au conseil national de la résistance : le centre de santé mutualiste !

Le Centre de Santé Pierre Calisti a été créé peu après la Libération, par le Comité d'Entreprise des Chantiers Navals de la Ciotat. Il avait vocation à soigner l'ensemble de la population de la ville.

Il dépendait du Grand Conseil de la mutualité des Bouches du Rhône, comme les 10 autres centres de santé du département, sa clinique ses pharmacies et ses centres optiques, et était issu des valeurs du CNR. Ces centres permettaient l'accès aux soins à 200000 usagers sur le département. Dans certaines communes les usagers de ces centres représentaient 80% de la population.

Une des grandes qualités de ce centre a été de pratiquer très tôt une médecine d'équipe pluridisciplinaire avec respect du libre choix, et unité de lieu, permanence hebdomadaire d'un accueil médico-social, dossier médical commun pour les médecins généralistes et spécialistes. **Une médecine considérant le patient comme un tout et non une addition d'organes. Une médecine sociale de proximité, sans dépassesments d'honoraires et pratiquant le tiers payant.**

Le statut de salarié des praticiens, payés au forfait et non pas à l'acte a contribué à cette éthique et à ce que le centre joue un rôle de premier plan dans les actions de prévention et de réparation : amiante, dépistage des cancers, réseau social jeunes, lutte contre les addictions.

Tout cela a été détricoté par la dérive vers la logique de l'assurance privée, initiée par les Directives européennes de 1992 et acceptée par certaines directions mutualistes. Le code de la mutualité a été modifié, avec l'accord du gouvernement Jospin, pour aligner les mutuelles sur les assurances à but lucratif et obligation a été faite aux centres d'équilibrer séparément les diverses activités. Ils se sont retrouvés en déficit financier.

Aucun financement de leur activité de service public n'a jamais été fait par les collectivités publiques.

La lutte des usagers et des salariés, qui a duré des années, n'a pas réussi à les maintenir. Quel gâchis, et quelle belle revanche si on s'en inspirait pour un nouveau service public de santé !

● Marianne Coudroy

PS : Merci à Nicolas Pluet pour ses documents



© Serge d'Ignazio

Se réappropriier les services publics en en faisant des communs

Le tournant libéral des années 1980 a ouvert une période d'« enclosure » sous l'égide de l'oligarchie financière. Elle se manifeste par l'adaptation de l'appareil d'État à la mondialisation libérale et la transformation du Parlement en chambre d'enregistrement, par la privatisation et la marchandisation des services publics et par la privatisation de la nature et du vivant.

L'État, entre les mains de l'oligarchie financière, est un acteur de cette évolution. Les réformes de la fonction publique soumettent les salarié.es à la gestion managériale du privé, tandis que l'accès aux services publics des usagers, devenus « client.es », se dégrade. Les salarié.es ne comprennent plus le sens d'un travail exercé dans des conditions parfois impossibles, et sont exposé.es à la vindicte d'un public mécontent.

Nous résistons, mais nous ne reviendrons jamais à l'époque des « jours heureux ». La période a changé, et la mutation écologique profonde qu'affrontent

nos sociétés bouleverse nos valeurs et appellent à l'élargissement des missions des services publics.

La propriété de l'État n'est plus garante de l'intérêt général. Se pose alors la question de donner un autre statut aux biens considérés comme communs, c'est-à-dire en faire des « communs ». Ce statut est particulièrement intéressant pour les services publics, il apporte des avancées démocratiques, en donnant aux citoyen.nes un rôle majeur. Il intègre aussi un objectif de sauvegarde à long terme des écosystèmes, faisant du service public un acteur de la transformation écologique.

La Convention citoyenne pour le climat, décidée « d'en haut » était dans la forme une avancée importante, si elle avait été menée jusqu'au bout comme annoncé au départ. Mais la fin a montré que l'État n'était pas prêt à abandonner ses prérogatives, il faudra l'obtenir de haute lutte.

Les agents des services publics pourraient trouver des alliés dans les mouvements qui portent aujourd'hui un combat pour la démocratie et pour l'écologie comme les mouvements de défense des territoires (contre les Grands projets inutiles et l'appropriation de l'eau par la construction de bassines, Notre-dame-des-Landes, les mouvements communalistes, les « soulèvements de

la terre »...), ou les Gilets jaunes (Referendum d'initiative citoyenne, démocratie directe).

La démarche des communs ouvre la voie à de nombreuses initiatives locales, de faible dimension et qui peuvent s'organiser à cette échelle, sous des formes associatives et autogérées, répondant à des besoins locaux, et parfois bénéficiant d'un soutien communal. Ces formes d'auto-organisation locales pourraient s'appuyer sur les services publics.

La transformation des services publics pourrait s'effectuer à partir d'une démarche du type de la Convention citoyenne qui, à partir de sources différentes - usager.es, habitant.es, syndicats, associations, élu.es, administrations, expert.es du secteur...- adopterait un ensemble de réformes et ferait un suivi régulier de leur mise en œuvre.

Elle définirait notamment les points communs des règles applicables aux services publics (égalité d'accès à la ressource, extension de la gratuité, droits et obligations des bénéficiaires, respect des écosystèmes, gouvernance) selon le niveau territorial de compétence. A tous les niveaux de décision, les usager.es, les salarié.es, et les habitant.es du territoire seront majoritaires et auront le dernier mot.

● Jean Lafont

La propriété de l'État n'est plus garante de l'intérêt général



© Serge d'Ignazio

La notion de service public : une histoire bien singulière...

Le théâtre est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin... Le théâtre est donc, au premier chef, un service public. Tout comme le gaz, l'eau, l'électricité.

Jean Vilar

Dès le XVIII^{ème} siècle apparaît la notion de service public, notion qui prend tout son sens au moment de la Révolution française. Les constituants affirment une nouvelle conception du « service public de la nation » fortement inspirée par les penseurs des Lumières et notamment Montesquieu sur la séparation des pouvoirs pour mettre un terme à l'absolutisme royal. La première idée qui nous vient en tête est l'intérêt général, notion au demeurant floue et incertaine. Qu'est-ce qui relève ou non de l'intérêt général ? Cette notion va évoluer au fil du temps et des rapports de force politiques pour aboutir en 1945 sur la base du programme du Conseil national de la Résistance à la création du statut de fonctionnaire et au périmètre de la Fonction publique, fortement amplifié en 1982

en créant 3 fonctions publiques. On peut dire que le périmètre correspond aux fonctions régaliennes de l'État (Armée, police, justice, éducation, santé). Durant cette même période on a créé des entreprises publiques, c'est-à-dire des entreprises souvent constituées en monopole dont la fonction est d'assurer la production de biens et de services utiles à toute la population : EDF-GDF, RATP, SNCF, Postes et Télécommunications, Air France et une partie du secteur bancaire. On a aussi nationalisé pour des raisons politiques les usines Renault. Ces entreprises ont des obligations définies comme la continuité, la mutabilité et l'égalité des citoyens. Cependant les entreprises publiques dont la majorité du capital est détenu par L'État sont des EPIC alors que la Fonction publique ce sont des activités essentiellement de service, financées par l'impôt. On a aussi des entreprises privées qui assurent des missions de service public comme les compagnies de transport dans les centres urbains ou le ramassage des ordures ménagères ou encore les caisses de sécurité

sociale. Dans le secteur de la culture un certain nombre de théâtres ou de cinémas municipaux s'inscrivent aussi dans le schéma du service public. Parallèlement se sont développées dans les collectivités territoriales des délégations de service public où la puissance publique délègue à un opérateur privé une activité relevant de sa compétence, c'est le cas pour les cantines scolaires, ou la verbalisation des véhicules en infraction. Se sont développés aussi les partenariats public/privé (PPP) qui sont des outils coûteux pour les collectivités et des contribuables et parfois à l'avantage exclusif de l'opérateur privé.

En définitive les collectivités territoriales ayant moins de moyens financiers du fait de la suppression de certains impôts (TH, Taxe professionnelle etc...) sont amenées à transférer au secteur privé une partie de leurs prérogatives au détriment des usagers.

● Daniel Rome



Assemblée générale des coopérateurs de Smart

On se bat, on se barre !

Suite du débat du dossier de Cerises n°32

Dé-subordonner le travail pour lui redonner son éclat

Dans ce dossier, Pierre Zarka pointe avec justesse les tensions qui traversent notre société en évoquant les difficultés que rencontrent les avocats et les chirurgiens à exercer leurs professions. Ces deux exemples sont intéressants à plus d'un titre. Le premier est qu'il concerne des catégories socioprofessionnelles très longtemps considérées comme privilégiées et donc à l'abri de toutes difficultés liées à l'exercice de leurs professions. La deuxième raison est qu'il s'agit de deux domaines d'activité (la santé et le droit) qui relèvent de

l'intérêt général donc à priori en dehors de l'emprise d'un capitalisme marchand à l'affût du meilleur profit financier. Enfin, le troisième motif d'intérêt est que l'expression du malaise qui traverse ces deux professions porte sur le sentiment d'empêchement du travail lui-même.

Ces deux exemples nous offrent une version condensée d'une crise de la société salariale qui s'est généralisée au-delà même de l'emploi subordonné. **Le brouillage des frontières qui permettrait de différencier le travail salarié du travail indépendant ne cesse d'augmenter au point de questionner le fondement de cette**

distinction : l'existence d'un lien de subordination juridique exercé sur celui qui accomplit un travail par celui qui contrôle son exécution. Lorsqu'un conseiller en communication de crise, président de sa propre société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) se rend chez un client à bord d'un véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) conduit par une personne relevant du statut de micro-entrepreneur, il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé des critères permettant de distinguer ceux qui ont accès à une protection sociale étendue de ceux qui peuvent s'en passer. Dans notre exemple, le plus protégé est le conseiller en communication de

crise qui étant donné son statut de dirigeant de SASU bénéficie des avantages du régime général de sécurité sociale identique à celle d'une personne salariée (à l'exception des droits aux chômage) alors que le chauffeur de voiture de tourisme devra se contenter d'une moindre protection sociale en tant que travailleur indépendant.

L'interview de Frédéric ancien cadre commercial qui, à 51 ans, se questionne sur le sens de se déplacer chaque semaine en TGV ou en avion pour se rendre au siège de son entreprise et envisage de créer sa propre activité dans le domaine de la restauration, illustre une tendance qui semble se répandre : prendre la tangente pour retrouver un peu de liberté quitte à renoncer à la sécurité d'un emploi stable, qui dans la réalité est devenu de plus en plus incertain. Cet attrait pour les bifurcations de parcours professionnel est souvent valorisé dans les médias au point de dissimuler des souffrances dues à des situations de travail et d'emploi difficiles qui en sont très souvent l'élément déclencheur. D'un autre côté, nous pouvons considérer que, quelle qu'en soit la cause, **la quête d'autonomie dans et du travail est une conséquence heureuse lorsqu'elle participe à l'émancipation des individus face au rôle que chacun aspire à jouer dans la**

construction d'un monde meilleur.

Encore faut-il, comme nous y invite Cornélius Castoriadis ne pas tomber dans le piège qui consiste à croire que l'autonomie entendue comme capacité à se donner à soi-même les lois qui gouvernent la pratique, puisse s'épanouir en dehors toute considération collective. Bénédicte Goussault et Patrick Vassallo tentent de décrypter ce phénomène de bifurcation en s'appuyant sur huit témoignages de personnes qui ont *quitté l'entreprise pour une autre vie*. Nous y découvrons des récits qui illustrent des aspirations que l'actuelle crise sanitaire aurait amplifiées : le désir de se réapproprier l'utilité directe de son travail quitte à accepter un déclassement eu égard aux catégories socioprofessionnelles classiques, ou encore se rapprocher à tous les sens du terme du lieu de travail en optant pour une vie plus « simple » loin des grandes villes.

Le développement de la coopérative Smart qui regroupe plus de 50000 membres actifs dans 8 pays d'Europe est une autre illustration de ce désir croissant d'autonomie du et au travail. À l'origine de cette organisation née en Belgique en 1998, une idée maîtresse qui consiste à offrir à des artistes un outil d'administration commun leur permettant de déclarer leurs activités économiques et de jouir en retour d'une

protection sociale en tant que salarié de Smart. Le développement d'une plateforme de gestion en ligne permettant de simplifier l'exécution de tous les actes d'administration d'une activité économique (établissement d'un bon de commande, d'une facture, d'une cession de droit d'auteur, d'un contrat de travail, d'un bulletin de paie...) attire de nombreux travailleurs 'freelance' qui bien au-delà du secteur créatif voient dans Smart la possibilité d'accéder à des droits sociaux sans devoir renoncer au désir de liberté qui fonde l'engagement de chacun dans la réalisation d'une activité autonome. Le projet de transformation sociale que porte Smart croise très vite celui qui en France correspond au mouvement des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) qui se déploie durant la même période. **L'ambition européenne de Smart se veut une réponse par le bas à un projet d'Europe sociale qui peine à s'imposer par le haut.**

● Sandrino Graceffa

Acteur de l'économie sociale en France et en Belgique

Karl Ghazi a réagit aussi au dossier, vous trouverez son article sur le site. [Mal-être salarial, syndical et politique](#)



La carte postale

Une famille a perdu la plupart des siens à Auschwitz en 1942. Début 2003 au milieu des cartes de vœux, une carte postale : au verso l'opéra Garnier au dos les noms des 4 aïeuls. Aucune signature... énigmatique. Alors la mère aidée plus tard par sa fille, auteure du livre, vont mener l'enquête pour dénouer ce mystère. Ce roman retrace l'histoire d'une famille juive née en Russie. Elle fuit les pogroms, s'installe en Lettonie puis avec la montée du nazisme s'installe en Palestine. Elle décide de venir en France car c'est la patrie des droits, et là-bas au moins les juifs seront protégés et la vie sera plus réjouissante qu'en Palestine. Alors nous suivons avec beaucoup de minutie et une belle écriture cette famille qui fait preuve de beaucoup de naïveté quant aux intentions de l'administration française à l'égard des juifs. Ce roman se lit comme un « polar » avec le suspens où alternent le récit du passé et du présent. L'auteure oblige le lecteur à construire des hypothèses : mais qui donc a bien pu envoyer cette carte postale 61 ans après ?? La surprise n'est que plus grande quand la mère et la fille découvrent enfin la vérité.

● DANIEL ROME

La carte postale, Anne Berest, Éditions Grasset, août 2021, 512 pages, 24 euros



Onzième volume de l'encyclopédie internationale de l'Autogestion

Cette encyclopédie éditée par les Editions Syllepse en partenariat avec l'Association Autogestion, représentant plus de 4000 pages, est une mine tant pour les réflexions stratégiques, les rappels d'expériences passées ou en cours pour les militant.es et chercheurs/euses se reconnaissant ou s'intéressant à la thématique autogestionnaire. A noter qu'il est possible de se procurer les volumes soit en les achetant soit même gratuitement en les téléchargeant !

Deux importants dossiers figurent dans ce volume : dans l'un les expériences des entreprises récupérées et autogérées menées depuis de nombreuses années en Argentine, dans l'autre le mouvement coopératif en particulier parmi les populations afro-américaines aux Etats-Unis. A signaler, entre autres, deux articles sur les revendications syndicales en faveur du contrôle ouvrier en Belgique et un autre de Daniel Guérin sur l'autogestion en Algérie

Enfin une contribution rend compte de la 8e Rencontre internationale de l'Économie des travailleur.euses qui a réuni, fin 2021, plus de 2000 participant.es en virtuel sur la question des entreprises et coopératives autogérées.

● HENRI MERMÉ

Autogestion l'Encyclopédie internationale volume 11

Éditions Syllepse 412 pages 30 euros

Téléchargement gratuit :

https://www.syllepse.net/syllepse_images/articles/encyclopedie-de-lautogestion-tome-11-b.pdf



La falsification de l'histoire Zemmour contre l'histoire

Sont parus récemment deux ouvrages que vous nous recommandons et qui remettent les pendules à l'heure à propos des allégations mensongères de Zemmour. Le livre de Laurent Joly et spécialiste de l'Histoire de Vichy. Il met en perspective le lien étroit entre Zemmour et l'extrême-droite qui a eu pignon sur rue dans les années 30. Son livre découpé en 4 chapitres analyse le phénomène Zemmour et le resitue dans le contexte historique de l'histoire de l'extrême-droite française de Barrès et Maurras aux années sombres de notre histoire. Zemmour remet en selle ces politiques complètement disqualifiées. Laurent Joly s'appuie sur des documents et des sources nouvelles et montre que le rejet de l'autre, hier le juif, le communiste ou le franc-maçon aujourd'hui les musulmans est dans une lignée idéologique nauséabonde.

Dans la collection Tract édité par Gallimard un groupe d'historiens démontent les falsifications de l'Histoire par Zemmour. Il affirme sans rien démontrer et souvent il est beaucoup plus difficile de démontrer des contre-vérités car une partie des citoyens prennent les assertions de Zemmour pour argent comptant.

Deux livres salutaires dans cette période troublée qu'il serait bien de mettre entre toutes les mains.

● DANIEL ROME

La falsification de l'histoire, Laurent Joly, Éditions Grasset, Janvier 2022, 140 pages, 12 euros Zemmour contre l'histoire, Collectif d'historien.nes, Collection Tracts des Éditions Gallimard, février 2022, 64 pages, 3,90 euros



Yannick Ripa

FEMMES D'EXCEPTION

les raisons de l'oubli



Le Cavalier Bleu

Femmes d'exception

Qui connaît l'antillaise libre Lumina Sophie, la philosophe Maria Deraismes, la mathématicienne Sophie Germain ou la Grande Séverine, journaliste progressiste ? Ce petit ouvrage nous fait (re) découvrir 20 femmes que la domination masculine et la misogynie ont délibérément invisibilisé dans l'oubli.

Parfois masquée par la notoriété de leur mari, mentor ou collègue illustre, elles n'en furent pas moins des héroïnes de l'ordinaire ou de l'exception. Les « raisons » les plus insanes ont été exprimées pour dénier à ces femmes toute intelligence ou capacité, ou pour considérer qu'il y a mieux à faire que de les honorer. Dans ces réécritures de l'histoire, que l'on apprend au fil des quelques pages consacrées à chacune d'elles, surgit une histoire officielle au service des dominations, de raison d'État en déraison machiste. Comme un mépris ordinaire. Un dévoiement qui succède au dévouement. Cette assignation de genre ne nous étonnera pas, même s'il nourrit la colère ; remettre à la place qu'elles méritent ces femmes qui firent l'histoire, notre histoire, avant d'écrire la leur répare un oubli mémoriel tout entier mis au service d'une inégalité que la raison et la justice inventent à réparer.

● **PATRICK VASSALLO**

Femmes d'exception, Yannick Ripa, Édition le cavalier bleu, 2021, 214 pages, 12 euros



Ouistreham

Le film d'E.Carrère reprend le bel écrit de F. Aubenas infiltrée parmi les femmes de ménage du quai d'Ouistreham. F. Aubenas puis E. Carrère décrivent de l'intérieur la condition de ces « invisibles » exploitées et dans une extrême précarité.

E. Carrère pose un problème que F.Aubenas avait juste évoqué : J. Binoche écrivaine au nom connu (M. Winckler) s'immerge dans ce monde de la précarité mais aussi de la solidarité en se faisant passer pour la femme sans diplôme d'un garagiste dont elle serait séparée...

Lorsqu'elle est dévoilée, ses collègues devenues ses amies ont le sentiment d'avoir été trahies. Elles sont furieuses. Un moment absolument pathétique est celui du bijou offert en cadeau d'anniversaire à Marianne par ces femmes qui arrivent à peine à nourrir leurs familles.

Le dilemme pour une journaliste, sociologue ou anthropologue : comment faire connaître ces milieux de l'intérieur sans les trahir par une usurpation d'identité ? Cela évoque le très beau livre L'établi de R. Linhart mais aussi G. Walraff dans Tête de Turc partageant la condition des ouvriers dans une centrale nucléaire ou d'A. Tristan dans Au Front infiltrée au Front National et plus récemment V. Bresson Au cœur du Z sur Zemour : chacun a négocié différemment et tant bien que mal mensonge et vérité...

● **BÉNÉDICTE GOUSSAULT**

Ouistreham, Réalisation Emmanuel Carrère, avec Juliette Binoche, Hélène Lambert, Léa Carne, sortie janvier 2022, 1h47



Un peuple

Après J'veux du soleil (de Ruffin/Perret), le film de David Dufresnes et quelques livres, voici un film documentaire qui complète nos regards sur le mouvement des Gilets jaunes.

Ici la focale est posée sur la problématique de la violence, celle qui fait débat sur les rond-points comme la répression violente des manifestations. Et sur les interrogations, les découragements, les frustrations propres au mouvement.

« Un peuple » ne rentre pas dans l'intimité des acteurs et actrices. Il pose ce mouvement dans sa dynamique, celle d'une colère populaire, massive, dont les formes d'expression et d'organisation, pour spontanées qu'elles soient, rentrent mal dans les cadres habituels des fonctionnements politiques.

Dans tout le documentaire, la souffrance profonde d'un Système, qui apparaît usé pour tout le monde et ne réponds à rien, semble devoir s'exprimer par une radicalité qui surgit ici comme une éruption volcanique. Que le calme soit désormais apparent n'ôte rien de la profondeur des attentes, des revendications et des idées que portent les Gilets Jaunes.

● **PATRICK VASSALLO**

Un peuple, Emmanuel Gras, sortie le 23 février 2022, 105 mn

La politique culturelle n'est toujours pas au programme...

Entre crises sociales et crises politiques, le « Monde d'après », solidaire, écologique et équitable, que l'ensemble des acteur.trices de l'Art et de la culture, appelle de leurs vœux lors du premier confinement, tarde à arriver. Les réouvertures des lieux et la reprise des festivals ont donné l'illusion d'un retour à la normale. Affairés à reprendre nos activités, à nous dépatouiller dans le méli-mélo inégalitaire des aides du plan de relance, puis avec l'injustifiable brutalité du pass sanitaire et vaccinal - et parce que la situation n'est plus la même pour tous - nous avons collectivement oublié l'essentiel : construire ce Monde d'après.

Les élections auraient-elle pu être l'occasion de ce débat ?

Parce que nous sommes persuadés que l'art et la culture sont au cœur du développement durable de toute société humaine, nous aurions espéré que ces questions essentielles occupent la place qu'elles méritent - aux côtés des autres questions tout aussi essentielles - et contribuent au débat.

Mais une fois encore, la Culture tient au sein des programmes une place congrue, se limitant à des propositions convenues, dans la continuité de politiques culturelles pensées il y a 40 ans et plus, et désormais en inadéquation avec les besoins du secteur professionnel et de la population. On y invoque les Droits culturels mais on ne change rien aux principes d'excellence ni de ruissellement.

Pourtant, dans nos villes comme en milieu rural, dans une relation étroite et sans cesse renouvelée à leurs habitants, dans l'espace public, en salle ou sous chapiteau, des équipes artistiques, des Lieux intermédiaires et des opérateurs culturels indépendants créent, innovent, irriguent les territoires. À l'origine de la chaîne entre artistes et public, ils promeuvent des formes d'éducation populaire renouvelées, une idée des droits culturels garantissant la liberté d'expression, de création et le droit pour tout un chacun d'avoir accès à l'art et la culture. Principaux producteurs et employeurs du secteur du spectacle vivant, ils sont au cœur de l'écosystème du spectacle vivant, et pourtant bien souvent invisibilisés par des critères d'évaluation inaptes, mal reconnus et trop peu financés.

Le Monde d'après, en matière de culture doit passer par un changement de paradigme profond. Il est urgent de mettre la création artistique au centre des politiques publiques du spectacle vivant. De donner à celles et ceux qui produisent et œuvrent pour l'intérêt général, les moyens de le faire et de vivre de leurs métiers. De réaffirmer leur liberté d'expression, de création, d'invention, afin de préserver la diversité et l'innovation artistique, l'équité et l'égalité dans les territoires, auprès de tou-te-s les habitant.es.

Hors de toute considération économique, le spectacle vivant fait société... il crée des émotions, il rassemble, il défie les peurs, fait sens commun... Il fait VIVRE.

● **Emmanuelle Gourvitch**
Coprésidente du [SYNAVI](#)

NB: [Une plateforme 2022](#) commune réalisée par le SYNAVI et le SCC s'adresse aux candidats aux élections présidentielles et législatives, mais également à tous.tes les responsables politiques en charge des questions culturelles. Avec 800 structures adhérentes, le SCC et le SYNAVI forment la Fédération des Structures Indépendantes de Création et de Production Artistique (FSICPA), première fédération représentative de ce secteur.



Le noyau de la nouvelle équipe est constitué de Bruno Della Sudda, Catherine Destom-Bottin, Laurent Eyraud-Chaume, Bénédicte Goussault, Alain Lacombe, Sylvie Larue, Patrick Le Tréhondat, Laurent Lévy, Christian Mahieux, Henri Mermé, André Pacco, Makan Rafatjou, Daniel Rome, Pierre Zarka, Patrick Vassallo, militant-e-s de l'émancipation cheminant au sein de l'ACU, l'Union communiste libertaire, d'Attac, de l'Association Autogestion, du réseau AAAEF, d'Ensemble, de FI, du NPA, de l'OMOS, de Solidaires ...

Comme dit dans le [Manifeste](#), nous voulons élargir l'équipe et fédérer d'autres partenaires. Pour donner votre avis écrire à cerises@plateformecitoyenne.net

Abonnement gratuit en ligne
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>
<https://ceriseslacooperative.info/>